

Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 87. Mars 2010



L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper

Malgré la crise récente, les Pays de la Loire bénéficient, depuis trente ans, d'une croissance forte en matière d'emploi et de démographie. La dynamique s'appuie autant sur le développement des activités tertiaires que sur le maintien d'une activité industrielle dans quelques secteurs phares comme les industries du cuir, de la chaussure et de l'habillement, les industries navale et aéronautique, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, la plasturgie et les assurances. A l'horizon 2020, les entreprises régionales vont être confrontées à de nombreux changements : stabilisation de la population active, gestion de l'énergie, développement durable, gestion raisonnée du foncier. Pour y faire face, elles seront amenées à développer leurs capacités en matière d'innovation et d'échanges extérieurs ainsi qu'à mener une politique active en ce qui concerne la cohésion sociale.

Nathalie CLOAREC (Insee)

L'APPAREIL PRODUCTIF des Pays de la Loire évolue aujourd'hui dans un contexte mouvant auquel il doit sans cesse s'adapter. Ouverture de nouveaux marchés (Chine, Pays de l'Est), mondialisation, délocalisation, fluctuation du prix des matières premières sont autant de chocs qui impactent l'économie locale. Les dérèglements du système financier ont plongé le monde dans une crise dont les effets ne sont pas encore tous connus ou prévisibles. Ils ont cependant contribué au renforcement de l'appétence de nombreux acteurs à changer les pratiques : meilleure prise en compte de l'environnement et plus largement du développement durable dans les comportements des ménages, des entreprises et des collectivités.

Des activités diversifiées qui devront intégrer le développe- ment durable

Région dynamique en matière d'emploi et de croissance démographique, les Pays de la Loire disposent de nombreux atouts

pour répondre à ces changements. Ainsi, entre 1975 et 2006, la progression annuelle moyenne de l'emploi des Pays de la Loire est supérieure de 3 points à celle de la France métropolitaine (hors Île-de-France), ce qui en fait la 5^e région après Languedoc-Roussillon, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées.

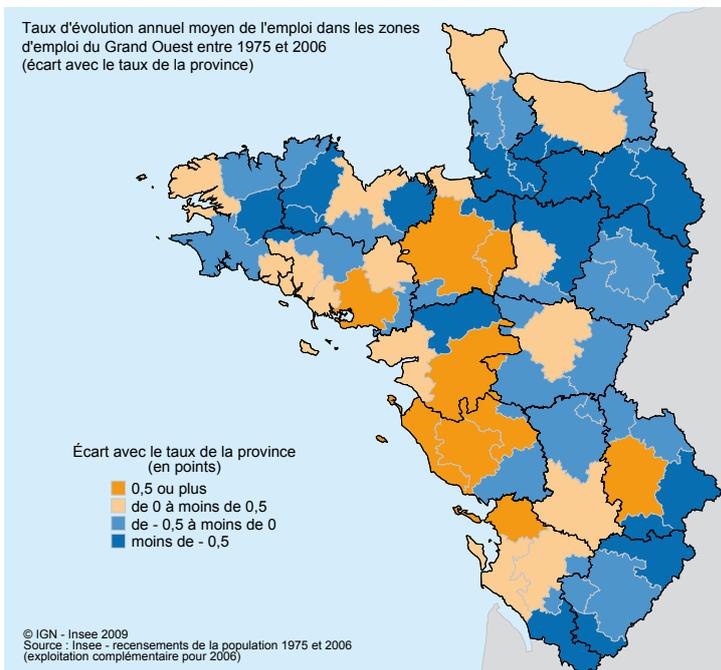
Toutefois, le dynamisme ligérien ne se répartit pas uniformément sur les territoires. Ainsi, les zones d'emploi qui ont le plus progressé sur les trente dernières années sont celles de la Roche-sur-Yon, Vendée-Est et Nantes. Parallèlement, la population régionale a augmenté de 0,7 % par an et cette tendance devrait se poursuivre au cours des dix prochaines années. A l'horizon 2020, la population devrait augmenter de 10 %.

La région bénéficie de moteurs de croissance diversifiés qui lui donnent un avantage comparatif en période de crise ou de mutation. Ainsi, elle compte



L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper

En Pays de la Loire, l'emploi est plus dynamique sur le littoral



68 % de ses emplois dans le tertiaire mais encore 19 % dans les activités industrielles. Comme ailleurs, les Pays de la Loire ont connu une désindustrialisation de l'économie liée aux effets de la compétition internationale et, en partie, à la volonté des entreprises industrielles de se recentrer sur leur cœur de métier. Malgré cela, la région a su conserver des spécificités marquées dans quelques secteurs clés : industrie du cuir et de la chaussure, habillement, industries navales et aéronautique, agriculture et industries agro-alimentaires, plasturgie et assurances. Mais, si le secteur tertiaire s'est fortement développé, il n'a pas encore atteint le niveau des autres régions françaises et dispose d'un potentiel de croissance qui demeure important en ce qui concerne les services aux entreprises comme les services à la personne.

D'ici 2020, la population des Pays de la Loire devrait augmenter de 10 %, soit l'une des croissances les plus fortes des régions françaises. Cette augmentation devrait s'accompagner d'un vieillissement plus poussé dans la région qu'ailleurs. Ces tendances démographiques ainsi que l'aspiration des ménages en matière de cadre de vie ou de consommation, constituent

une opportunité de développement d'entreprises spécifiques. Certains territoires pourraient bénéficier à plein de ces nouveaux marchés : le littoral vendéen, la Sarthe ainsi que la métropole angevine.

Au cours de la prochaine décennie, les appareils productifs industriels et tertiaires vont connaître de profondes évolutions. L'anticipation et les réflexions en matière de développement durable vont dans le sens d'une meilleure gestion de l'énergie et d'un usage plus sélectif des hydrocarbures. La relocalisation possible de certaines activités, l'adaptation des réseaux logistiques, le développement de solutions de transport multimodales (à travers, par exemple, les autoroutes de la mer), le recours à des sources d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies, notamment autour des matériaux composites, sont autant d'éléments à intégrer dans les stratégies de développement.

Les fonctions logistiques regroupent 85 000 personnes dans la région. Grâce au positionnement de l'industrie, à la présence du port de Nantes-Saint-Nazaire et au dynamisme démographique, ces fonctions ont déjà connu un

développement important et ont encore des marges de croissance. Parmi les énergies renouvelables, les Pays de la Loire ont un réel potentiel en matière d'éolien et d'énergie marine. Fin 2008, avec 168 MW, la région se présente comme la huitième région française pour l'énergie éolienne. Mais de nombreux autres projets, situés principalement en mer, sont en cours et représentent un fort potentiel de développement.

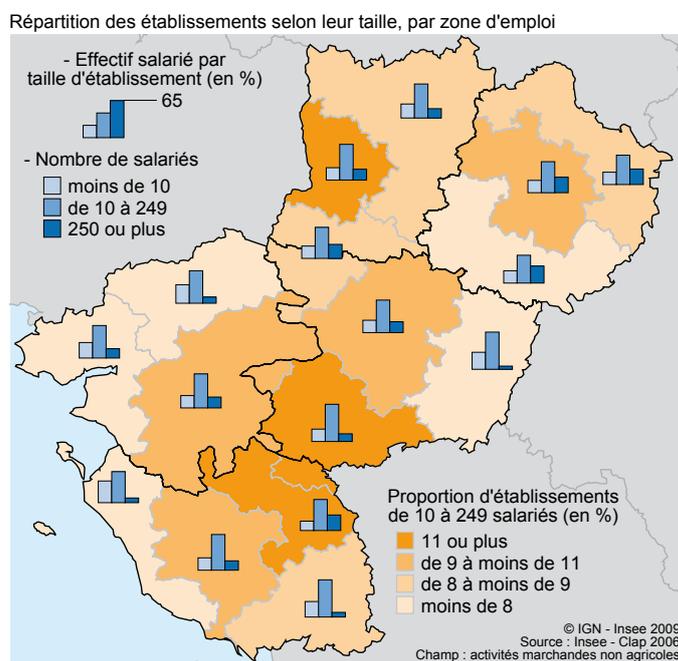
La région dispose déjà de nombreux atouts pour se positionner sur les nouveaux marchés. Elle doit cependant poursuivre ses efforts pour rester attractive et créatrice d'emplois. Pour certaines filières, les transformations sont déjà en cours et seront de grande ampleur. On peut citer par exemple, l'automobile, les transports, la construction, l'agriculture. Toutefois ces mutations devront assurément faire appel à une intensification de l'effort d'innovation.

Se tourner vers l'innovation et les échanges extérieurs

Les grands établissements régionaux (de 250 salariés ou plus) pèsent 18 % de l'emploi régional et sont très présents dans le domaine de l'industrie notamment dans l'agroalimentaire ou la métallurgie. La croissance des Pays de la Loire s'appuie, en partie, sur ces grands établissements orientés vers des marchés nationaux et internationaux. Ces établissements créent des synergies avec d'autres grandes entreprises ou attirent des sous-traitants et sont ainsi facteur de développement pour les territoires. Ils enregistrent des performances supérieures à la moyenne, possèdent une capacité de résistance face à la concurrence internationale et plus de capacités d'adaptation aux mutations des marchés.

Mais la région dispose également d'un tissu de petits et moyens établissements (de 10 à 249 salariés) bien développé. Ils représentent près de 60 % de l'emploi de la région. Leur développement a été largement favorisé par l'essor du secteur tertiaire et les mouvements d'externalisation des grandes unités

Les grands établissements plus présents dans les territoires industriels



industrielles. Cette structure équilibrée entre grands établissements et PME constitue un atout considérable pour la région car la France connaît un déficit de structures de taille moyenne. Or, celles-ci présentent des taux de croissance importants et constituent un réel potentiel de développement pour la région et les territoires.

D'ici 2020, les principaux enjeux reposent sur la capacité de l'économie régionale à trouver de nouveaux moteurs de croissance, à intégrer un développement économique plus durable et à s'adapter aux nouvelles contraintes internationales. Dans ce contexte, les choix à faire en termes d'innovation et d'échanges extérieurs sont majeurs. Dans ces deux domaines, les Pays de la Loire détiennent des marges de progrès.

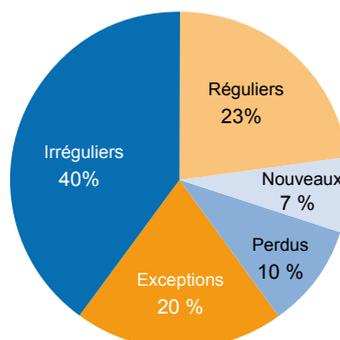
Ainsi, avec 3,4 chercheurs pour 1 000 actifs et 0,9 % du PIB régional consacré aux dépenses intérieures en recherche et développement, la région est aujourd'hui respectivement aux 12^e et 17^e rangs nationaux. Elle rattrape cependant rapidement son retard et a mis en place, en juillet 2009, un schéma régional de l'innovation (élaboré par l'État et la Région) qui devrait favoriser la recherche

et soutenir les petites et moyennes entreprises innovantes.

Concernant les échanges extérieurs, seules 5 % des entreprises régionales exportent. Ces entreprises sont toutefois plus dynamiques que leurs homologues nationales. Les exportations sont très concentrées dans un nombre restreint d'entreprises et de secteurs. Un enjeu pour l'économie régionale porte sur la mise en place des conditions nécessaires au développement des entreprises potentiellement ou nouvellement exportatrices, notamment les entreprises de taille moyenne et les entreprises des

Trop d'exportateurs occasionnels

Typologie des exportateurs 2002-2006



Source : CRCI des Pays de la Loire / SIRE
Observatoire international des entreprises édition 2007

services. La fidélisation des entreprises à l'exportation en est un autre : 60 % des entreprises des Pays de la Loire exportent de manière irrégulière ou exceptionnelle.

Des territoires plus vulnérables aux mutations

Les principaux pôles d'emploi de la région se situent dans les zones d'emploi les plus diversifiées, notamment en raison de leur taille. Cependant, certains territoires restent encore spécialisés sur quelques secteurs porteurs, ce qui fait peser sur l'emploi un risque en cas de conjoncture non favorable ou d'adaptation nécessaire du secteur aux conditions de la concurrence internationale et au défi environnemental. Ainsi, le Segréen-Sud-Mayenne, la Sarthe-Nord et la Vendée-Est sont les zones d'emploi les plus spécialisées, suivies de la Sarthe-Sud, de la Mayenne-Nord et Est et de la Vendée-Ouest. Enfin, certains territoires de la région ont des moteurs de croissance diversifiés mais se distinguent par une particularité importante dans certains secteurs. Ainsi, les industries navale et aéronautique et le raffinage sont des spécificités de la zone d'emploi de Saint-Nazaire. Les industries du cuir et de la chaussure ainsi que les industries de l'habillement sont très présentes dans le Choletais. Saumur-Baugé se distingue par son végétal spécialisé. Enfin, l'industrie automobile est une spécificité de la zone du Mans.

Une concentration trop importante des emplois dans un petit nombre

L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper

d'établissements constitue un facteur de vulnérabilité d'un territoire face aux mutations économiques. On identifie ainsi trois territoires, au sein de la région, qui présentent un appareil productif très concentré, à savoir la Sarthe-Nord, la Sarthe-Sud et le Segréen-Sud-Mayenne. Six autres affichent aussi un niveau de concentration non négligeable : Châteaubriant, Mayenne-Nord, Vendée-Est, Vendée-Sud, Saint-Nazaire et Le Mans. Si une proportion élevée de salariés travaille dans un nombre restreint d'établissements, la fermeture, la délocalisation ou la restructuration de l'un d'eux peut affecter l'ensemble du système productif local. Cependant, la concentration n'est pas que source de fragilité. Elle peut, aussi, être économiquement porteuse et constituer une source de dynamisme si elle fait émerger des filières d'excellence, qui conduiront par la suite à la création de pôles de recherche ou de compétitivité.

Les transformations futures peuvent constituer des éléments de risque pour ces territoires identifiés comme plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles et aux mutations. Développer des secteurs d'activités complémentaires notamment au travers de nouvelles fonctions résidentielles ou favoriser le développement d'une structure productive mieux répartie entre grands établissements et PME, peut leur permettre de réduire à moyen terme leur exposition au risque. Les démarches d'innovation méritent également d'être renforcées pour faire émerger ou développer des filières à haute valeur ajoutée dans ces territoires qui bénéficient de la présence de grandes entreprises industrielles.

Une croissance des pôles d'emploi qui doit inciter à rationaliser l'usage de l'espace régional

La région des Pays de la Loire est relativement excentrée et donc éloignée des grands pôles européens. L'intégration de la région aux réseaux les plus importants est un enjeu majeur de son développement futur. Elle possède, à contrario, une façade maritime qui est un véritable atout. De grands projets

d'infrastructures, à l'échelle du Grand Ouest, tels que le développement de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, le lancement de deux autoroutes de la mer et le transfert de l'aéroport devraient toutefois permettre de limiter l'éloignement et de favoriser les échanges.

Autre particularité régionale, les Pays de la Loire se structurent autour de trois grands pôles d'emploi, qui concentrent 36 % des emplois régionaux, et de pôles d'emploi « secondaires » qui diffusent l'emploi sur le territoire.

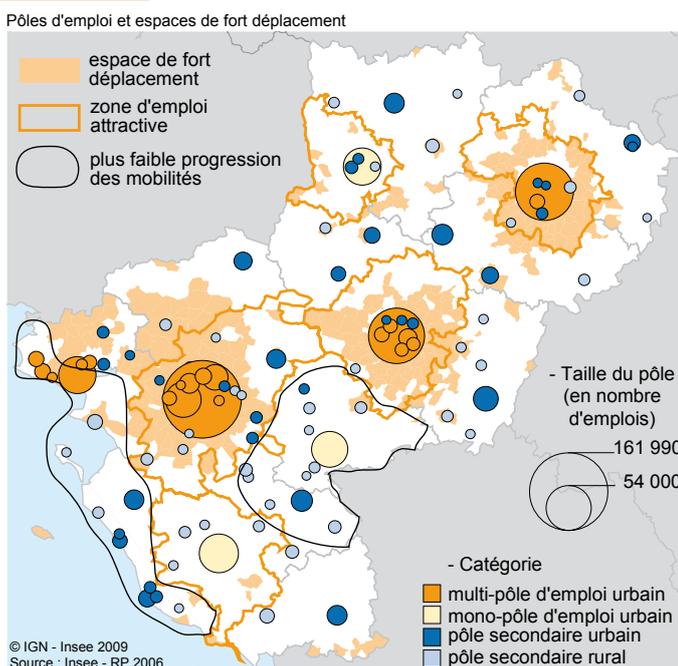
Au regard des grandes métropoles françaises, les trois pôles principaux n'ont pas encore atteint la taille nécessaire pour répondre aux conditions de la compétition internationale sur la main-d'œuvre à très forte valeur ajoutée notamment. Entre 1999 et 2006, ils ont pourtant contribué aux deux tiers de la croissance de l'emploi régional. Mais, comparativement aux autres pôles d'emploi français, Nantes par exemple, malgré son très fort dynamisme, ne se place qu'en 8^e position avec 300 000 actifs en 2006, derrière Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Nice.

Au cours de la prochaine décennie, il sera nécessaire que cette croissance

s'accompagne d'une rationalisation de l'usage de l'espace d'autant plus que l'optimisation des déplacements va devenir un enjeu fort. La ressource foncière est aujourd'hui fortement sollicitée dans la région. L'artificialisation des sols représente plus de 10 000 hectares soit une augmentation de 6,6 % au cours de la période 2000-2006. C'est également la 4^e région pour la construction de bâtis nouveaux, derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et la Bretagne. Ce rythme élevé incite à la prudence et à une gestion économe du territoire, compatible avec le développement régional et l'accueil des populations. Cette gestion raisonnée doit également préserver les espaces naturels et agricoles. Elle permettra, dans une région où l'agriculture demeure très forte de préserver les potentialités agricoles du territoire basées sur un large éventail de productions et quelques productions leaders.

Au total, le maillage de pôles d'emploi est un atout à préserver car il constitue une courroie de transmission de la croissance à l'ensemble du territoire. Les pôles urbains de Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval ou Saumur comptent 410 000 actifs soit à peine moins que les trois pôles d'emploi les plus importants de la région (530 000 actifs). Ils doivent poursuivre leur développement

Des espaces de déplacement qui lient les pôles d'emplois entre eux



notamment grâce à un réseau de transport performant, intégré aux réseaux nationaux. La création des grandes infrastructures évoquées précédemment comme la modernisation des liaisons existantes devraient y concourir.

Un renouvellement de la force de travail

Après des décennies de croissance liée au dynamisme de l'emploi et de la démographie, la population active devrait stagner d'ici 2020. A cette date, la région compterait 1,6 millions d'actifs, le maximum devant être atteint en 2013. Cette stabilisation s'explique par des départs massifs à la retraite tout juste compensés par les arrivées d'actifs dans la région. Cette stabilisation de la ressource en main-d'œuvre pourrait engendrer des risques de pénuries, au moins localisées sinon plus générales, sur le marché du travail, et ce d'autant plus que la population active diminuerait dans certains territoires. Cette situation peut apparaître comme paradoxale dans la période actuelle. Cependant, les tensions récurrentes ne sont pas dues à des problèmes conjoncturels mais à des difficultés structurelles. Certains métiers pourront continuer de rencontrer ces difficultés une fois la crise passée.

Les secteurs de l'industrie et du bâtiment sont de ceux où les tensions persisteront. Ils sont soumis périodiquement à des difficultés de recrutement. Sur la période 1998-2007, près d'une dizaine de métiers comptent davantage d'offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi que de candidatures. Elles concernent les ouvriers qualifiés (ouvriers travaillant par enlèvement ou formage de métal, ouvriers des travaux publics ou du gros œuvre par exemple). Ces tensions sont souvent liées à un manque de main-d'œuvre formée en raison du manque d'attractivité ou de la pénibilité de certains postes de travail.

Des tensions existent également dans certains services aux particuliers. Les bouchers, charcutiers, boulangers, cuisiniers, employés de libre-service sont des métiers en tension sur les dix dernières années. Conditions de travail difficiles, horaires décalés ou temps partiel peuvent expliquer ces difficultés de recrutement. Même si des efforts ont été réalisés, les rémunérations restent encore inférieures à la moyenne des autres métiers.

En ce qui concerne les cadres, du fait des canaux utilisés pour la diffusion des offres d'emploi (internet par exemple),

la recherche se fait plutôt au niveau métropolitain. Cependant, l'attractivité des territoires est un élément qui pèse dans le choix des cadres. La région est aujourd'hui la 7^e région la plus attractive pour les actifs alors qu'elle ne se situait qu'à la 11^e place dans les années 90. Le taux d'encadrement a également progressé, passant de 9,2 % en 1999 à 11,4 % en 2006, mais reste inférieur à celui de la France de province.

Un vieillissement prononcé de la population active

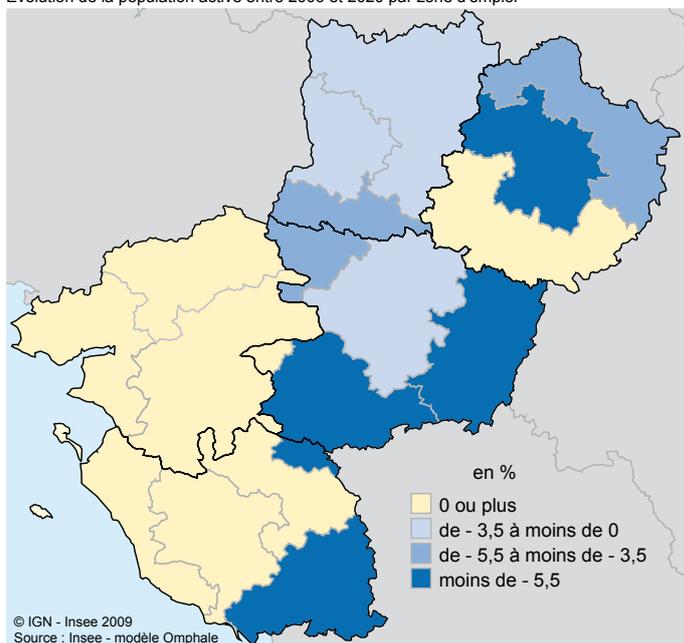
Si la population active se stabilise d'ici 2020, en revanche le nombre d'actifs âgés de 50 ans ou plus progresserait de plus de 14 % passant ainsi de 22 % à 25 % des actifs. Les zones d'emploi de Vendée-Ouest et Châteaubriant pourraient connaître un vieillissement plus marqué.

Alors que les seniors vont devenir plus nombreux, ils sortent aujourd'hui rapidement du marché du travail au bénéfice des plus jeunes. Ainsi, le taux d'emploi des seniors a fortement chuté au cours des quarante dernières années. Pour les 55-64 ans, il a ainsi été quasiment divisé par deux entre les années soixante-dix et aujourd'hui, et a reculé plus fortement dans la région qu'au niveau national. Au 1^{er} janvier 2006, il atteint 34 % en Pays de la Loire contre 37 % au niveau national. Alors que la région se place au 2^e rang des régions françaises pour le taux d'emploi des 15-64 ans, elle ne se place qu'à la 16^e position pour les seniors. Les taux d'emploi des seniors dépassent les 37 % dans les zones d'emploi de Nantes, Laval, Angers et Segréen-Sud-Mayenne. A l'inverse, dans celle de Saint-Nazaire et de Vendée-Ouest, ils sont les plus faibles en raison notamment de l'attractivité du littoral pour les retraités.

Plusieurs facteurs expliquent ces écarts : les carrières longues présentes dans l'industrie font partir les salariés plus tôt à la retraite, la pénibilité des emplois dans certains secteurs conduit les seniors à s'en détourner et les employeurs à rechercher des salariés plus jeunes, l'accès plus difficile à la formation entrave

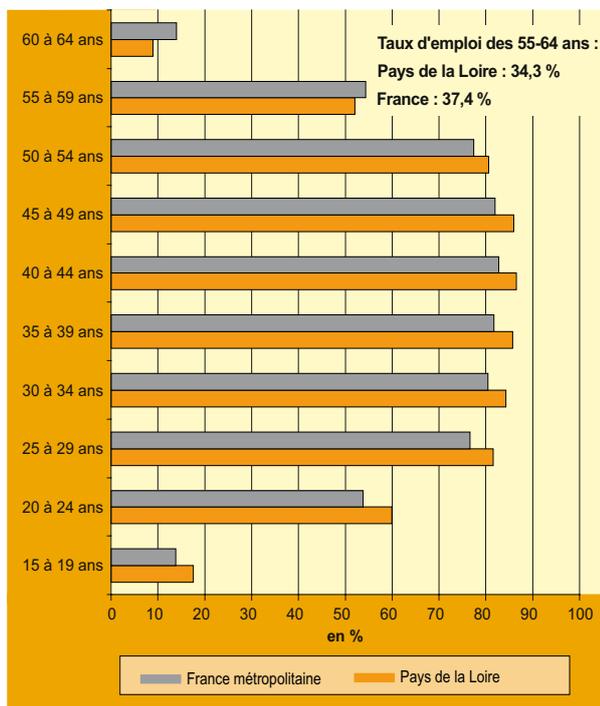
De nombreux territoires confrontés à une baisse du nombre d'actifs à l'horizon 2020

Évolution de la population active entre 2006 et 2020 par zone d'emploi



L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper

Un taux d'emploi* des seniors bien inférieur à la moyenne nationale



Source : Insee - RP2006, exploitation principale

* Taux d'emploi : rapport entre la population active en emploi et la population des 15-64 ans.

les capacités d'adaptation des seniors à certains postes de travail ou encore le rapport entre salaire et productivité peut être perçu comme défavorable par certains employeurs. Des solutions pourront être recherchées tant du côté

d'une meilleure adaptation des postes de travail que d'un meilleur accès à la formation continue.

La région présente, en revanche, un très fort taux d'emploi pour les jeunes et pour

les femmes. Cependant, ces populations sont, plus que les autres, titulaires de contrats précaires ou à temps partiel, ce qui les expose davantage aux fluctuations conjoncturelles.

Une meilleure intégration de l'ensemble de la main-d'œuvre, qu'elle soit immédiatement disponible ou plus éloignée de l'emploi, pourra utilement compenser les difficultés de recrutements auxquelles la région devra faire face d'ici 2020. Une réflexion globale des acteurs autour des postes et des métiers qui leur sont offerts semble plus que jamais nécessaire. Cette réflexion est d'autant plus importante qu'au niveau régional, les transitions à venir impacteront, en priorité, les populations les plus fragiles.

L'appareil productif des Pays de la Loire est relativement bien armé pour faire face aux évolutions à venir et pour permettre une meilleure gestion des moyens de production nécessaires à son fonctionnement. Cependant, quelques territoires doivent faire l'objet d'une attention particulière car leur structure productive les soumet à des fluctuations d'activités importantes qui peuvent peser sur l'emploi.

Des conditions d'emplois plus difficiles pour les jeunes

Indicateurs (en %)	Pays de la Loire			France (hors Île-de-France)		
	15 à 24 ans	25 à 29 ans	Ensemble	15 à 24 ans	25 à 29 ans	Ensemble
Taux d'emploi	38,2	81,6	66,4	33,7	76,4	62,9
Indicateur de chômage (déclaratif)	17,2	11,7	9,2	21,5	14,0	11,1
Part de temps partiel	23,9	12,6	18,7	24,8	12,9	17,5
Contrat à durée indéterminée	47,3	79,4	83,8	49,4	78,1	84,5
Contrat à durée déterminée	21,9	13,5	9,5	22,6	14,8	9,5

Sources : Insee - RP 2006, exploitations principale et complémentaire

Pour en savoir plus :

Les analyses présentées dans cette étude constituent une synthèse d'un ouvrage intitulé « **L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir** », Insee Pays de la Loire, Dossier hors série, qui sera publié en avril 2010. La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par l'Insee Pays de la Loire, dans le cadre d'une démarche globale sur la prospective lancée par la Préfecture de la région Pays de la Loire et le Conseil régional des Pays de la Loire. Il s'est appuyé sur les travaux de trois groupes de travail composés de la Banque de France, du Carif-Oref, de CCI international, de la Coface, du Comité d'expansion du Maine-et-Loire, de la DRCE, de la Dreal, de la DRTEFP, de Pôle emploi, de la SEM régionale des Pays de la Loire et de Vendée expansion. Ces publications ont fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'État et de la Région.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre MULLER

RÉDACTEUR EN CHEF
David MARTINEAU

ILLUSTRATEUR
Sylvain BOMMELLE

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION - CONTACT PRESSE
Véronique REMONDINI

MISE EN PAGE - IMPRIMEUR
La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

Photo: fotolia
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2010 - ISSN 1633-6283
CPPAP 0707 B 06116
© INSEE Pays de la Loire - Mars 2010

INSEE Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39
Informations statistiques au 0825 889 452
(0,15 € la minute)